



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BactoSpéine® DF Jardin

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

BactoSpéine® DF Jardin

Code GIFAP : WG (granulés à disperser dans l'eau)

540 g/kg de *Bacillus Thuringiensis* ssp. *Kurstaki* (BTK)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide biologique utilisable en jardin d'amateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scotts France SAS

21 Chemin de la Sauvegarde

Ecully, 69130

France

INFO-MSDS@SCOTTS.COM

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Urgences médicales : CAP Lyon - 04 72 11 69 11 (24h)

Service consommateurs : 0810 42 20 52

Accident et cas d'urgence : ORFILA - 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

Classe et catégorie de danger

Phrase(s) de Risques

Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Aucune

Aucune

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH

Aucun

Mention d'avertissement

Aucune

Mention de danger

Aucune

Conseils de prudence Prévention

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 : Éviter de respirer les poussières

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respectez les instructions d'utilisations pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles.

2.3. Autres dangers

Contient du *Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki* souche ABTS-351. Peut entraîner une réaction de sensibilisation.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	g/kg	N° CAS	Nom chimique
1	540	NA	<i>Bacillus thuringiensis</i> ssp. <i>Kurstaki</i> , BTK (Strain ABTS-351, serotype 3a3b)
2	>1	7757-82-6	sodium sulfate

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008
1	-	Oui	Aucun	Aucun
2	-	NA	GHS07	H319

Autres information code ID: ABG-6404

Date de révision : 30/10/2015

Numéro de version : 1

Page 1 de 6



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BactoSpéine® DF Jardin

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut potentiellement entraîner une réaction sensibilisante. La poussière peut être irritante pour les voies respiratoires et causer des symptômes de bronchite

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, sable et eau.

Moyen d'extinction inapproprié : aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées.

Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limitier l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. Éloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque.
Pour les secouristes :	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. Éloigner les sources d'inflammation. Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

Date de révision : 30/10/2015

Numéro de version : 1

Page 2 de 6



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BactoSpéine® DF Jardin

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter le contact direct du soleil.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter un demi masque filtrant anti-aérosols certifié (EN149) de classe FFP3 ou demi masque certifié (EN140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide (microgranulé)
Couleur	Marron clair
Odeur	odeur typique des produits de fermentation
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	4,49 (solution à 1% dans l'eau à 25°C) (CIPAC MT 75.2)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non facilement inflammable (compte tenu des caractéristiques de la substance active et des co-formulants)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non applicable
Densité apparente	0,473 g/ml (23°C) (FIFRA 151A-16)
Solubilité dans l'eau	Se disperse et est partiellement soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	252°C (EEC A.16)
Température de décomposition	Pas de décomposition jusqu'à la température d'auto-inflammabilité
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Non explosif (compte tenu des caractéristiques de la substance active et des co-formulants)

Date de révision : 30/10/2015

Numéro de version : 1

Page 3 de 6



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BactoSpéine® DF Jardin

Propriétés comburantes

Non comburantes (compte tenu des caractéristiques de la substance active et des co-formulants)

9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)
Tension de surface

Non déterminé
Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandés (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	BACTOSPEINE DF JARDIN
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5050 mg/kg (OCDE 401)
DL50 Voie dermale	Lapin : > 2020 mg/kg (OCDE 402)
DL50 Voie inhalatoire (4h)	Rat : > 5,15 mg/l (nez) (OCDE 425)
Irritation	
Peau	Faiblement irritant (OCDE 404)
Yeux	Modérément irritant (non irritant selon la directive 2001/59/CE) (OCDE 405)
Sensibilisation	Non sensibilisant (Buehler test) (OCDE 406)

En se basant sur les données disponibles, pas de critère de classification pour les classes de risques considérées.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit peut être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire dans ce cas.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	BACTOSPEINE DF JARDIN
Algues	Toxicité aiguë, 72h-CEr ₅₀ (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : 50,84 mg/l (OCDE 201) NOEC = 10mg/l
Abeilles	Toxicité aiguë, 48h-DL ₅₀ (<i>Apis mellifera</i>) : contact : >222,41 µg/abeille (OCDE 213) oral : >185,0 µg/abeille (OCDE 214)
Poisson	Bacillus Thuringiensis ssp. Kurstaki (BTK) (matière active) Infectiosité/pathogénicité, 32j-CL ₅₀ (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : > 2,87 x 10 ⁹ ufc/l de milieu (>143,5 mg sa/l) (FIFRA Guideline 154-19) Infectiosité/pathogénicité, 32j-CL ₅₀ (<i>Lepomis macrochirus</i>) : > 2,87 x 10 ⁹ ufc/l de milieu (>143,5 mg sa/l) (FIFRA Guideline 154-19)
Daphnies	Toxicité, 21j-CE ₅₀ (<i>Daphnia magna</i>): mortalité/immobilité adulte : 14 mg/l NOEC < 5 mg/l (FIFRA 154-20)
Abeilles	Toxicité orale aiguë, 14j-DL ₅₀ (<i>Apis mellifera</i>) : >4042 µg/abeille (FIFRA 154A-24)
Oiseau	Toxicité, 5j-NOEC (<i>Colin de virginie</i>) : >2857 mg/kg pc/j (FIFRA 154A-16) (Canard Colvert) : >2857 mg/kg pc/j (FIFRA 154A-16)
Ver de terre	Toxicité, 30j-CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>): > 1000 mg/kg sol (pas d'effet). (OCDE 207)

Date de révision : 30/10/2015

Numéro de version : 1

Page 4 de 6



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BactoSpéine® DF Jardin

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom

Bacillus Thuringiensis ssp. Kurstaki (BTK) (matière active)

Dégradation biotique

Le BTK est naturellement présent dans l'environnement : il est peu probable que le BTK soit entraîné.

Dégradation abiotique

Le BTK se dégrade rapidement en présence d'UV ainsi que d'humidité. Les hautes valeurs de pH (pH9) diminuent également l'activité insecticide.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

Bacillus Thuringiensis ssp. Kurstaki (BTK) (matière active)

Non applicable

Ce *bacillus* n'est pas pathogène pour les organismes non cibles et ne se reproduit pas dans ces organismes non cibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Nom

Bacillus Thuringiensis ssp. Kurstaki (BTK) (matière active)

Adsorption K_{FOC} = non applicable pour les substances microbiennes.

Désorption $K_{FOC-des}$ = non applicable pour les substances microbiennes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

Non concerné

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné

14.4. Groupe d'emballage

Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement

Non concerné. Non polluant marin.

14.6. Précautions particulières à prendre

Non concerné

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : Aucune

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

Date de révision : 30/10/2015

Numéro de version : 1

Page 5 de 6



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

BactoSpéine® DF Jardin

16. AUTRES INFORMATIONS

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] :

Classification déterminé à base de tests et des propriétés de la substance active.

Source des données : d'après la FDS SCAE Ref. Btk32000WGCLP/EU/310gb

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.
